



municipalité de saint-antoine-sur-richelieu

1060, rue du Moulin-Payet, bureau 1
Saint-Antoine-sur-Richelieu (Québec) J0L 1R0
Téléphone : (450) 787-3497 • Télécopieur : (450) 787-2852
Courriel : municipalite@saint-antoine-sur-richelieu.ca

www.saint-antoine-sur-richelieu.ca

AVIS PUBLIC

À toute personne habile à voter du territoire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu

AVIS PUBLIC est donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu **que** :

Lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2009, le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a adopté par ses résolutions numéros 2009-12-296 et 2009-12-297, les règlements de **Zonage** numéro 2009-002 et de **Lotissement** numéro 2009-003.

Toute personne habile à voter du territoire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu peut demander par écrit à la **Commission municipale du Québec (CMQ)**, son avis sur la conformité des règlements numéros 2009-002 et 2009-003 au Plan d'urbanisme de la Municipalité (Règlement numéro 2009-001).

Commission municipale du Québec
500, boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 24.200, 24^e étage
Case postale 24
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Cette demande doit être transmise à la Commission dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis, soit au plus tard, le 12 février 2010.

Si la Commission reçoit une telle demande d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter du territoire de la Municipalité, celle-ci doit donner son avis sur la conformité du règlement au Plan d'urbanisme dans les 60 jours qui suivent l'expiration du délai prévu pour demander à la Commission son avis sur la conformité des règlements numéros 2009-002 et 2009-003 au Plan d'urbanisme.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 13 janvier 2010.

Élise Guertin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière